



## DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Délai d'instruction : 3 semaines à partir d'un RDV sur site)

A retourner à [autorisationdevoirie@villeneuve92.com](mailto:autorisationdevoirie@villeneuve92.com)

PREMIERE DEMANDE

PROLONGATION

Nature de la demande :

Adresse de la demande :

Dates de la demande : Du au

**Monsieur le Maire,**

**Je soussigné (Nom Prénom) :**

Nom de la société :

Particulier :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Téléphone Mobile :

Mail :

**SOLLICITE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC POUR LA DESTINATION SUIVANTE :**

	Taux	Unité	Q	Dates	Total de la redevance
<b>Installation d'une grue de chantier</b>					
- Emprise partielle d'un trottoir	61,50 €	1/2 journée			
- Emprise partielle de la chaussée	230,88 €	1/2 journée			
- Barrage total de la chaussée	471,83 €	1/2 journée			

<b>Engins de levage de grosses dimensions pour le montage et le démontage</b>					
- Emprise partielle de chaussée	125,50 €	1/2 journée			
- Barrage total de la chaussée	225,91 €	1/2 journée			
<b>Engins pour livraison de matériaux</b>					
- Barrage total de la chaussée	125,50 €	1/2 journée			
<b>Palissades de chantier</b>					
- Emprise sur domaine public	2,36 €	ml/ jour	ml jour		
<b>Installation d'échafaudages/poulies/goulottes</b>					
- Echafaudages	1,02 €	jour/m <sup>2</sup>	jour m <sup>2</sup>		
- Goulotte en surplomb du domaine public	10,06 €	jour			
- Poulie en surplomb du domaine public	19,16 €	jour			
<b>Dépôt de benne et conteneurs pour gravats</b>					
- Emprise sur domaine public	20,10 €	jour			
<b>Baraques, matériaux divers, poteaux d'alimentation d'électricité</b>					
- Emprise sur domaine public	2,36 €	jour/m <sup>2</sup>	jour m <sup>2</sup>		
<b>Dépôts de machines et d'outillages de chantier (bétonnière, compresseur...)</b>					
- Emprise sur domaine public	25,66 €	jour			
<b>Bateaux / entrée charretière (création ou élargissement)</b>					
- Emprise sur domaine public	20,10 €	ml/jour	ml jour		
<b>Réservations d'un stationnement pour chantier (1 place = 10m<sup>2</sup>)</b>					
- Emprise sur domaine public	10,06 €	jour/m <sup>2</sup>	jour m <sup>2</sup>		
<b>Déménagement ou stationnement</b>					
- Réservations du stationnement (10 ml - 2 places de stationnements) avec prêt du matériel à venir chercher dans nos locaux (panneaux et barrières) sans installation. Prévoir un véhicule adapté pour venir chercher les barrières et panneaux	25,66 €	jour			
- Réservations du stationnement (10 ml - 2 places de stationnements) avec installation du matériel par les services techniques de la Ville.	88,47 €	jour			
- Barrage total de la chaussée	125,50 €	1/2 journée			
<b>Tournages - Prises de vues cinématographiques</b>					
- Emprise sur domaine public	297,34 €	1/2 journée			
<b>Terrasses</b>					
- Terrasses fermées	32,29 €	m <sup>2</sup> /an	m <sup>2</sup> an		

- Terrasses ouvertes	27,64 €	m <sup>2</sup> /an	m <sup>2</sup> an		
<b>Restauration rapide et camions pizzas</b>					
- Emprise sur domaine public pour 1 stationnement par semaine	766,33 € 70 € 22 €	an mois jour			
- Emprise sur domaine public pour tout stationnement supplémentaire par semaine	652,56 € 60 € 22 €	an mois jour			
<b>Occupation et exploitation du domaine lors d'évènements (Marchés aux fleurs, marchés de Noël, artisanat, fêtes de la Ville)</b>					
- Emprise sur domaine public	500,00 €	unité			
<b>Installation d'un kiosque à journaux</b>					
- Emprise sur domaine public	148,09 €	m <sup>2</sup> /an	m <sup>2</sup> an		
<b>Installation d'un kiosque de ventes immobilière (bureau de vente)</b>					
- Emprise sur domaine public	45,18 €	m <sup>2</sup> /mois	m <sup>2</sup> mois		
<b>Survol de drone</b>					
- Emprise sur domaine public	100,00 €	heure			
<b>Privatisation du village olympique par les entreprises</b>					
- Emprise sur domaine public	297,34 €	1/2 journée			
<b>Braderie, exposition, démonstrateurs ou camelots utilisant ou non des voitures stationnant sur la voie publique</b>					
- Emprise sur domaine public	21,76 €	jour			
<b>Etalage (fruits, légumes, vêtements...)</b>					
- Emprise sur domaine public	87,87 €	ml/an	ml an		
<b>Présentoirs, tourniquets à journaux à cartes postales ou publicitaires</b>					
- Emprise sur domaine public	45,18 €	ml/an	ml an		
<b>TOTAL REDEVANCE</b>					

Vu le règlement de Voirie en date du 23 juin 2011 modifié en date du 26 juin 2014 ;

Vu la décision municipale en date du 28 juillet 2025 fixant les tarifs de redevance pour occupation du domaine public.

**Je m'engage à payer la somme de (en lettres) ( ? ) :**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la formule « lu et approuvé »

### **A Joindre obligatoirement à la demande :**

- Le formulaire de demande d'occupation du domaine public dûment rempli
- Les autorisations d'urbanisme (Permis de construire – Déclaration Préalable de Travaux) si la demande est concernée
- **Un plan de situation avec l'emprise demandée et la gestion des flux véhicules et piétons**
- En cas de demandes de terrasses, les informations suivantes :
  - Nombre de tables, chaises
  - Autorisation du propriétaire des murs et du syndic
  - Couleur des matériaux
  - Photos
  - Plan côté de la terrasse avec largeur du trottoir

### **Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou inexacts.**

☒ Les tarifs de redevance sont applicables aux installations nouvelles ainsi qu'aux installations existantes. Pour ces dernières, la liste des tarifs sera notifiée aux permissionnaires.

☒ Le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration qui se matérialise par l'établissement d'un titre de recette.

Les mètres carrés et mètres linéaires sont indivisibles. Les règles normales d'arrondi s'appliquent en la matière.

☒ En cas de non-utilisation de l'autorisation comme en cas de suppression de l'occupation, toute redevance déjà acquittée reste acquise à la commune.